

**Contribution de la Commission Aménagement du
Territoire de la MRES au volet « Climat, Air, Energie » du
SRADDET Hauts de France**



Objet : Phase de concertation pour le SRADDET - Volet « Climat – Air – Energie »

Le 26 mai 2017.

En Mai 2017, le Conseil Régional a entamé la deuxième phase de concertation pour l'élaboration du nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Cette phase a commencé par l'organisation de 6 ateliers portant sur le volet « Climat – Air – Energie », thématique qui s'inscrit dans un cadre législatif et qui reprend les schémas des deux anciennes régions que sont les SRCAE Nord Pas de Calais et Picardie.

Pour la MRES, il s'agissait alors de saisir cette occasion pour coordonner une contribution qui prendrait sens dans le schéma, tout en revendiquant les prises de position de l'association comme inscrites dans sa Charte :

« Aujourd'hui, ce qui unit l'ensemble des associations de la MRES est la référence commune au projet humaniste du développement durable : il s'agit de transmettre à nos enfants une planète en bon état de fonctionnement et génératrice d'épanouissement humain par la protection de la nature, le développement économique et le progrès social. »

Extrait de la Charte de la MRES 17/11/2001

C'est pourquoi nous vous transmettons aujourd'hui 6 fiches qui reprennent les thèmes des ateliers organisés, ainsi que les objectifs exprimés, agrémentés de nos préconisations pour l'accomplissement de ces objectifs.

Nous tenons néanmoins à vous dire combien ce travail inter-associatif a été difficile à mener du fait du cadre qui est imposé via la plateforme sur legranddessein.fr, mais aussi par rapport au manque de temps et d'informations transmises par la Région concernant les ateliers. Cette précipitation et ce manque de données ont été pour nous un obstacle à une prise de position bien structurée.

Vous en souhaitant bonne réception et bonne lecture,

Bien cordialement,

La Commission d'Aménagement du Territoire de la MRES.

La MRES et ses associations membres sont partisans de la **sobriété énergétique** qui « réévalue les usages et les besoins en énergie, mais aussi les imaginaires, la culture de l'énergie d'une société et ses formes d'organisation collectives et individuelles » (*Scénarios de sobriété énergétique et transformations sociétales*, Virage Energie). Cette sobriété est à mettre en parallèle de l'efficacité énergétique qui repose sur la performance technique mise en avant par la Région.

La MRES et ses associations membres font également valoir les limites **du processus de métropolisation** et de désertification de certains territoires, qui appellent une politique régionale favorable à un **développement multipolaire** revitalisant les villes moyennes et les territoires ruraux.

1. Réduire les consommations d'énergie des bâtiments

1.1. Réhabilitation thermique du parc tertiaire, des bâtiments publics et des logements (lutte contre la précarité énergétique)

- **Accompagner la rénovation thermique de masse pour l'efficacité énergétique des bâtiments**

Propositions de la MRES :

- Multiplier significativement (objectifs à quantifier par la Région) les opérations collectives de réhabilitation dans le cadre d'OPAH ou PIG
- Proposer systématiquement, par le biais des EIE, en lien avec les communes et les notaires, à chaque nouvel acquéreur d'un logement du parc ancien, un audit du patrimoine acquis (selon la méthodologie proposée dans l'opération "100 000 logements") et accompagner les particuliers dans leurs démarches de rénovation thermique

- **Conférer de nouveaux usages aux bâtiments (notamment tertiaires)**

Propositions de la MRES

- Eviter la monofonctionnalité à l'échelle d'un quartier/bâtiment en favoriser les espaces de coworking, les tiers lieux...
- Mise en place systématique des toitures et terrasses végétalisées, et végétalisation verticale avec indice de biodiversité (facteurs d'inertie thermique, de filtration d'air ...)

- **Favoriser un comportement sobre concernant l'usage des biens et des espaces**

Propositions de la MRES

- Lutter contre l'habitat vacant en lien avec les communes
- Sensibiliser à un comportement sobre avec le défi famille à énergie positive à l'échelle régionale
- Dans les logements collectifs, inciter au partage de l'électroménager et de certaines salles qui puissent servir à tous

REMARQUES

Les deux outils régionaux d'aide à la rénovation de l'habitat mis en place dans la précédente mandature (SEM ORREL et SPIEE) peuvent coexister dans une phase d'expérimentation, en prenant appui sur les intercommunalités et les communes, mieux à même d'évaluer besoins et priorités. Il s'agit, avec elles, de mettre en œuvre sans délai des opérations collectives et d'aider les particuliers dès qu'ils acquièrent un logement du parc ancien. A l'issue d'une période d'expérimentation (3 ans?) une évaluation partagée des deux dispositifs permettra de construire un seul outil commun pour l'achèvement de la réhabilitation thermique de l'ensemble du parc de

- Economie circulaire

Propositions de la MRES

- Dans la commande publique, opter pour l'option « cradle to cradle » (du berceau au berceau) : mettre en place des filières de recyclage de déchets issus du bâtiment et utiliser exclusivement ces matériaux recyclés et biosourcés
- Expérimenter avec des matériaux non énergivores : terre crue, bois, paille, etc ...
- Soutenir de nouvelles filières de recherche-expériences de réemploi des déchets inertes, de production et d'utilisation d'écomatériaux etc. à mettre en lien avec un vaste plan paysage et biodiversité pour le plan de gestion des déchets inertes

2. Aménagement du territoire et atténuation

2.1. Freiner l'étalement urbain en reconstruisant la ville sur elle-même et changer les modes d'habiter

- Imaginer de nouvelles formes d'habiter avec une mutualisation des équipements

Proposition de la MRES

- Soutenir le développement de l'habitat partagé

- Développement des commerces et services de proximité

Propositions de la MRES

- Mener une politique d'aménagement de proximité, en veillant à définir la proximité pour différents groupes sociaux
- Les nouveaux schémas d'urbanisme commercial excluront tout nouveau projet d'implantation de zone commerciale hors des secteurs urbanisés. Concernant la Métropole lilloise, particulièrement sur-dotée par rapport à la moyenne nationale, un plan de démantèlement et de relocalisation progressif (horizons 2030 et 2050) des zones commerciales les plus éloignées des centres sera élaboré

- Fixer les limites de l'urbanisation

Propositions de la MRES

- Cas particulier des friches qui doivent être réparties en deux catégories :

- celles à réutiliser pour l'urbanisation

- celles qu'il faut conserver comme espaces de nature parce qu'elles accueillent déjà une biodiversité riche et rare, et parce qu'elles sont connectées à la trame verte et bleue.

Les friches sont quasiment notre seule possibilité d'augmenter les espaces de nature en milieux urbains et périurbains.

- Densification urbaine (exemple du mouvement « BIMBY - Build in my backyard »)
- **Point de vigilance** : en ville, il faut protéger les espaces boisés et humides, même privés, leur accorder un indice de performance écosystémique à maintenir quel que soit le projet qui pourrait éventuellement y trouver place

REMARQUES

Dans la région de France la plus dense après l'Ile-de-France, il est indispensable de préserver les terres agricoles (agriculture, alimentation, biodiversité lutte contre le réchauffement climatique). Il est également indispensable de développer les espaces naturels dans l'ancienne région Nord Pas-De-Calais car elle en est la plus démunie à l'échelle nationale. En la matière, il est important de suivre les indicateurs propres au NPDC en matière de biodiversité et d'espaces naturels.

2.2. Densifier autour des points d'accès aux transports collectifs, promouvoir la mixité fonctionnelle

Point de vigilance : Cette intervention ne fonctionne pas forcément car les gens qui y habitent sont des gens qui ne trouvent pas à se loger ailleurs.

- Diminution en quantité et en longueur des déplacements domicile-travail

Propositions de la MRES

- Recréer des centralités autour des gares, réhumaniser les gares
- Augmenter la fréquence et l'efficacité des transports en commun
- Développer des transports en commun adaptés à tous les besoins : personnes handicapées, âgées, poussette, vélos

REMARQUE GENERALE

Nous demandons un réel investissement de la Région au regard de la complexité des contraintes techniques soulevées.

Transports et mobilités

La MRES se positionne **pour un moratoire sur les grands projets d'infrastructures** qui dominent les premières réflexions régionales sur la thématique transport/mobilité. A l'image du Canal Seine Nord-Europe qui constituerait principalement une voie de transit, les retombées locales des grands réseaux n'ont rien d'automatique alors que les impacts sur la biodiversité locale et les paysages sont importants. Il est urgent de suspendre la réalisation de ces grands projets (en particulier Canal Seine Nord, Réseaux Express Grand Lille, Multiples projets routiers...) afin **d'engager des réflexions supplémentaires sur l'optimisation de l'existant**. Les Hauts-de-France sont densément équipés et les investissements ainsi économisés pourraient être orientés vers des actions en faveur des modes actifs, l'intermodalité et l'amélioration de nos réseaux (ferroviaire notamment pour éviter la dégradation des services).

3. Réduire l'impact environnemental du transport de voyageurs et de marchandises

3.1. Transports en commun, intermodalité et mode actifs

- Aménager le territoire de façon à favoriser les modes actifs

Propositions de la MRES (transversalité des politiques publiques)

- Mettre les mobilités au service d'une vision d'aménagement du territoire guidée par une perspective de sobriété
 - Adopter des politiques globales d'urbanisme et d'aménagement valorisant l'usage des modes de transports doux : valoriser les déplacements de proximité, encourager la mise en place de "plans piétons et vélos" au niveau local et traiter systématiquement les coupures urbaines.
 - Poser la question des "niches fiscales" de la mobilité : questionner certains acquis de l'automobile (prix des carburants par rapport à leurs impacts, gratuité de certaines autoroutes ou stationnement, frais réels, ...) et rééquilibrer les incitations aux modes actifs (exemple de l'indemnisation km pour les employés se rendant en vélo au travail)
 - Diminuer de la vitesse sur les routes, notamment en milieu urbain

- Travailler modes actifs et intermodalité (autour des TC)

Propositions de la MRES

- Créer une tarification régionale coordonnée et simplifiée s'appliquant à tous les réseaux de transports en commun de la Région des Hauts-de-France (la billettique n'étant qu'un outil au service d'une tarification) : s'orienter vers un **pass régional** permettant à un usager abonné à un réseau de TC de circuler sur tous les autres réseaux de la Région.
- Créer des passerelles et infrastructures dédiées aux modes actifs, notamment pour l'accès aux gares régionales : les premiers et derniers kilomètres avant et après le train doivent être facilités
- Inciter à la création de pôle d'échanges autour des gares et des autres pôles de transport en veillant à une bonne intégration dans la ville et en favorisant le développement de services

REMARQUES

Point de vigilance : nous demandons l'organisation d'un moratoire sur les projets d'infrastructures de modes lourds (canal Seine-Nord, barreau Roissy-Picardie, réseau express Grand Lille), assorti d'un référendum

3.2. Nouvelles mobilités

- **Autopartage, covoiturage ... Nouvelles pratiques**

Propositions de la MRES

- Aménager des parkings pour le covoiturage, des places pour l'autopartage ... à condition qu'ils soient intégrés à des pôles d'échange de transports collectifs
- Encourager l'autopartage entre particulier en facilitant les démarches
- Faciliter l'intermodalité par l'installation d'un maillage de vélostation sur le territoire et notamment aux abords des gares

REMARQUES

Il convient d'accompagner systématiquement, au niveau des intercommunalités ou des grandes communes, la mise en œuvre des plans de déplacements d'entreprise et plans de déplacements scolaires, soit par un personnel provisoirement dédié, soit par missionnement d'associations ou de cabinets.

3.3. Alternatives aux carburants d'origine fossile

- **Augmenter la part de véhicules propres en prévoyant des structures d'approvisionnement**

Propositions de la MRES

- Bannir la formule « véhicule propre » trompeuse, à moins que l'on parle du vélo : **les meilleures alternatives aux carburants d'origine fossile restent les modes actifs et les transports collectifs**
- Travailler sur les usages de l'automobile (meilleure utilisation dans l'espace et dans le temps) avant de se focaliser sur le type de moteur
- Questionner la pertinence énergétique d'un développement de la flotte de véhicule électrique
- Eviter de développer des structures de recharge sur l'espace public et en voirie afin d'éviter une nouvelle privatisation de la ville par d'autres véhicules

- **Réduire la vitesse sur route pour réduire la consommation de carburant et la pollution atmosphérique**

- Anticiper un plan « démobilité » en cas de pic de pollution reposant sur le télétravail et la priorité aux déplacements à pied, en vélo, en transport collectif.

REMARQUES

Nous souhaitons attirer l'attention sur le **mauvais bilan énergétique des agrocarburants** (1L de pétrole pour produire 1 ou 2L d'agrocarburant), son impact sur la biodiversité, et son mauvais bilan en émissions de gaz à effet de serre.

Nous mettons également un point de vigilance sur l'électromobilité et l'équipement du territoire en bornes de recharge qui reposent sur un mix énergétique actuellement dominé par le nucléaire, même si l'usage de l'électricité pour actionner un moteur est

3.4. Multimodalités pour le transport de marchandises

- Relocaliser la production afin de réduire la distance de transport

Propositions de la MRES

- Favoriser les circuits courts en introduisant dans les appels d'offre le bilan carbone
- Favoriser les artisans et entreprises locaux dans les appels d'offre publics
- Moratoire sur le développement de moyenne et grande surfaces commerciales
- Développer des centres logistiques de taille petite et moyenne en milieu urbain qui soient accessibles aux habitants pour organiser des groupements d'achats durables et solidaires.

Nouveaux mode de production et de consommation, Industrie

Industrie

Engager la mutation vers l'efficacité énergétique et amplifier la maîtrise des rejets atmosphériques

Accompagner les industriels pour une meilleure connaissance de leur consommation

Favoriser un partage des meilleures pratiques

Accompagner les transformations technologiques

Identifier les freins technico-économiques

Accompagner pour l'acquisition d'équipements pour une meilleure performance énergétique

REMARQUES

Il faut s'en tenir à ce qui avait été annoncé dans les SRCAE pour ce qui est de l'industrie

Modes de production

Favoriser les modes de production innovants et sobres en émissions de carbone

Favoriser l'éco-efficacité et les éco-matériaux

Propositions de la MRES

- Développer des labels sur la qualité et la durabilité des produits, afficher l'impact environnemental
- Rendre obligatoire les systèmes de consignes

Soutenir l'économie circulaire et l'éco-conception

Propositions de la MRES

- Développer des points de dépôts pour le recyclage des produits électroniques et les Repair Café

Prendre en compte les émissions de GES indirectes

Améliorer la disponibilité des données pour l'évaluation des émissions indirectes et élaborer une méthodologie globale de calcul de ces émissions.

Propositions de la MRES

- Publication annuelle d'un rapport sur les émissions de GES indirects du territoire pour évaluer les marges de progression

Modes de consommation

Evolution de la consommation : consommer autrement

Réduire l'impact carbone de la commande publique en introduisant une clause sur la durée de vie des équipements

Favoriser le partage des bonnes pratiques de consommation via internet et des campagnes de sensibilisation (optimisation des achats en fonction des besoins, limiter le gaspillage ...)

Propositions de la MRES

- Promotion régionale d'actions associatives comme le Défi « Famille à énergie positive » ou les défis « Zéro Déchet »

Inciter à la sobriété : moins de consommation pour un confort équivalent

- Favoriser la mutualisation d'équipements électroménagers (machines à laver, congélateurs, sèches linge ...)
- favoriser la durée des produits et équipements en intégrant une taxe environnementale en fonction de leur durée de vie, que réparer soit plus intéressant financièrement que remplacer

Energies renouvelables

La MRES **s'oppose à l'énergie d'origine nucléaire** : c'est une énergie du passé, dangereuse et polluante. Elle devient très marginale compte tenu de l'importante progression des EnR, elle est abandonnée par de nombreux pays voisins. Elle génère des déchets, des conflits armés et une grande instabilité internationale. De plus, avec la montée du niveau de la mer, il y a le risque de submersion marine sur la centrale de Gravelines qui engendrerait une catastrophe écologique et sanitaire. Nous sommes **pour un référendum concernant la sortie du nucléaire**, à l'image de celui organisé dernièrement par la Suisse.

1. Développement d'un mix énergétique régional plus équilibré

1.1. Eolien terrestre (de façon modérée)

- Développer l'énergie éolienne de manière raisonnée

Objectifs : NPDC : 1346 MW - Picardie : 2800 MW

Propositions de la MRES

- Nécessité de composer avec ce mix énergétique au complet :
 - éolien terrestre et marin (mutualisé avec les pays voisins - Belgique, Pays-Bas, Royaume- Uni) en s'inspirant des exemples allemands, danois et espagnols.
 - solaire
 - recours au gaz (5% de la production électrique) pour plus de sécurité
 - abandon du nucléaire, trop coûteux à entretenir et trop dangereux à terme (élévation du niveau des eaux, tempêtes de plus en plus violentes, risques sanitaires...)

REMARQUES

Un objectif raisonné n'est pas un objectif raisonnable !

- Les objectifs sont manifestement trop peu ambitieux au regard des possibilités, rendant les objectifs de la TRI, de la loi TEPCV, de la stratégie européenne 2020 difficilement réalisables.
- Concernant la volonté du CR d'augmenter la puissance des éoliennes déjà existantes, la question de l'acceptabilité sociale se pose. En définitive, les objectifs SRCAE et TRI ne sont pas atteignables dans le scénario présenté pour le SRADDET.

1.2. Solaire

- Développer le solaire photovoltaïque (toitures, ombrières et/ou sol), thermique et thermodynamique

Objectifs : NPDC : 560 MWc - Picardie : 1% des 23% d'EnR objectifs en 2020

REMARQUES

- Le photovoltaïque n'a pas à se trouver au sol dans un territoire où la pression foncière est si forte : il y a un fort potentiel de toitures à équiper disponible. La couverture d'1% du territoire national en panneaux photovoltaïques permettrait de couvrir l'ensemble des besoins électriques des français, la forte urbanisation du versant Nord de la région et donc

1.3. Biomasse

- Développer la méthanisation et le bois-énergie en domestique (en améliorant la performance des installations et en développant les filières d'approvisionnement)

Objectifs : Méthanisation : NPDC: 1000GWh/an - Picardie : 546 GWh/an ; Bois énergie : NPDC: 1260 GWh/an - Picardie : 4070 GWh/an

REMARQUES

La méthanisation produit un digestat qui fertilise les cultures mais fragilise la structure des sols, les rendant sensibles à l'érosion et au lessivage, ce qui est contraire aux objectifs de restauration des sols énoncés dans le chapitre sur l'agriculture !

Les conditions d'acceptabilité sociale des équipements de méthanisation restent à définir.

Les impacts sanitaires potentiels du bois énergie domestique ne sont pas neutres. Le développement de cette filière nécessite d'imposer la haute performance des

1.4. Production et diffusion de connaissances par la sensibilisation et la prévention

- Développer l'usage de pompes à chaleur domestiques et en entreprises, et les forages géothermiques

Objectifs : NPDC : 10% résidentiel et 15% tertiaire équipé de pompes à chaleur - Picardie : forages : 27 ktep

REMARQUES

Point de vigilance sur l'utilisation de gaz de houille pour atteindre ces objectifs en termes d'énergie géothermique : il ne doit pas faire partie du mix énergétique en raison du process dangereux et polluant. Pour les autres forages : grande vigilance sur la question de l'altération des nappes phréatiques.

Adaptation au changement climatique

Notre région est particulièrement exposée au risque de submersion marine (Baie de Somme, delta de l'Aa), à la sécheresse, et au retrait/gonflement des argiles : il convient de mettre en place des **politiques préventives** et scénarios pour sensibiliser le public. Peut aussi se poser à terme la question des réfugiés climatiques régionaux.

Enfin, le plan forêt et son développement de la surface forestière est une réponse incontestable à la problématique du changement climatique, il doit être rendu pérenne.

4. Diminuer les vulnérabilités énergétiques, améliorer et protéger les puits de carbone, développer les ENR et l'efficacité carbone

4.1. Mesures en aménagement du territoire

- **Leviers du PCAET**

Propositions de la MRES

- Adapter les politiques d'aménagement régionales aux objectifs opérationnels identifiés dans les PCAET, favoriser une articulation entre eux
- Renforcer l'action des PCAET en introduisant une dimension « transformation des pratiques sociales » à la mise en œuvre

- **Attention à porter sur l'eau (dégradations, SAGE et SDAGE, submersion marine)**

Propositions de la MRES

- Généraliser les pratiques de récupération et de gestion économe de l'eau
- En matière de submersion marine, interdire toute construction dans les dunes, voire en démolir certaines qui empêchent leur renforcement (quai et voie cyclable le long du Parc du Vent)
- En matière de restauration de la qualité des eaux de surface et souterraines (loi sur l'eau), appuyer les collectivités dans la remise à l'air de petits cours d'eau urbains enterrés (restaurer les chevelus des réseaux hydrographiques)
- Favoriser une restauration importante des berges des cours d'eau canalisés en lien avec des techniques de génie écologique

- **Prévenir les effets d'îlots de chaleur**

Propositions de la MRES

- Introduire de la nature en ville, favoriser la création d'espaces verts pour de la végétalisation en pleine terre, plus efficace pour le rafraîchissement de l'air
- Affecter un indice écosystémique aux parcelles boisées, humides et prairiales en milieu urbain de façon à imposer le respect de cet indice dans tout projet d'aménagement qui pourrait remettre en cause ces milieux qui préviennent des îlots de chaleur urbains mais également des inondations et garantissent la qualité de l'air et de l'eau.
- Favoriser toitures végétalisées et végétalisation verticale (indice de biotope du bâti)
- Maintenir les grandes friches urbaines renaturées et déjà connectées aux trames vertes et bleues urbaines
- Inciter RFF et SNCF à établir un plan de gestion différenciée de leurs talus techniques de type gestion étagée – modèle de gestion mis en place par Infrabel (Belgique).

4.2. Recherche et expérimentation (dont écologie industrielle ...)

- **Mieux connaître les effets du changement climatique (santé, inondations, érosion ...)**

Propositions de la MRES

- En matière de submersion marine, communiquer sur les différents scénarios concernant la zone de polder Calais-Dunkerque-Saint Omer et la Baie de Somme : quels sont les différents niveaux de menace, quelles sont les mesures de protection adaptées à chacun d'eux?
- En matière d'agriculture, communiquer également sur les différents scénarios de sécheresse et les actions préventives
- En ville, faire valoir la nécessité d'un modèle urbain intégratif de la nature et développant massivement les déplacements actifs (piétons, cyclistes)

- **Evaluer la vulnérabilité du territoire à la montée du niveau de la mer, et en particulier les conséquences pour les industries, notamment la centrale nucléaire du littoral et les sites Seveso (risque industriel s'ajoutant au risque climatique)**

Propositions de la MRES

- Réaliser une étude prospective d'une montée du niveau de la mer à 1m sur le territoire régional (s'inspirer de nos voisins belges et néerlandais)

4.3. Accompagnement des acteurs locaux et des filières dans la transition énergétique

- **Intégrer les effets du changement climatique aux pratiques agricoles et sylvicoles**
- **Former et sensibiliser les entreprises aux enjeux climatiques**
- **Accompagner les habitants vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et moins énergivores**

4.4. Production et diffusion de connaissances par la sensibilisation et la prévention

- **Renforcer l'information et la sensibilisation aux phénomènes de retrait et gonflement des argiles**

Propositions de la MRES

- Ces phénomènes couvrent 78% de la surface régionale, avec 3 niveaux de risques (faible/moyen/fort), et sont directement liés au changement climatique avec les excès ou pénurie d'eau. Il convient d'informer les habitants et de sensibiliser à ce problème pour amener à un changement de comportements

- **Adapter l'agriculture et la gestion des forêts au manque d'eau (essences, types de culture, élevage ...)**
- **Créer une gestion concertée de l'eau à une échelle pertinente**

Propositions de la MRES

- En lien avec les agences de l'eau et les parcs naturels, articuler les SDAGE des territoires régionaux et les plans de gestion de l'eau transfrontaliers

Agriculture, forêts et milieux naturels

L'agriculture biologique doit être le projet agricole régional, avec également en complément un programme de soutien aux petites exploitations et de proximité, et à **l'agriculture paysanne**. Il faut faciliter l'accès à la terre et favoriser des modèles agricoles de polyculture appuyés sur l'agro-foresterie, bien plus adaptés au changement climatique que la monoculture intensive.

5. Faire évoluer les pratiques agricoles

5.1. Encourager le développement d'une agriculture durable et locale

- **Développer la vente de proximité et les pratiques agroécologiques**

Propositions de la MRES

- Soutenir les circuits courts et développer les achats groupés de produits alimentaires (structures publiques, lycées ...)
- Revoir les critères d'attribution de subventions et d'aide pour favoriser la qualité plutôt que la quantité
- Création d'un label "Agriculture paysanne"
- Définir des critères de qualité intégrant les pratiques culturelles environnementales, la distance entre le producteur et le consommateur, et le modèle agricole.

- **Encourager le développement d'un système alimentaire économe (pratiques de cuisine, autoproduction ...)**

Propositions de la MRES

- Promouvoir la consommation de fruits et légumes non calibrés
- Education des scolaires : ateliers de jardinage, ateliers de cuisine, visites de fermes à intégrer dans les cursus scolaires

5.2. Réduire les apports azotés et phytopharmaceutiques, adapter les pratiques liées à l'élevage

- **Atteindre 6% de la surface agricole utile certifiée « Agriculture Biologique »**

Propositions de la MRES

- Accompagner financièrement et techniquement l'installation des agriculteurs en bio
- Fournir la restauration collective en 100% bio

- **Prendre en compte les enjeux de réduction de GES dans les pratiques d'élevage**

Propositions de la MRES

- S'opposer à la consommation de protéines d'origine animale provenant des élevages intensifs, et aux modèles d'élevage intensif dont elles sont issues en raison de la mauvaise qualité de produits, de l'impact environnemental et de la souffrance animale
- Encourager la production et la consommation de protéines végétales auprès du grand public, des cantines scolaires, de la restauration collective
- Proposer également une alternative végétarienne dans la restauration collective et informer sur l'impact de l'élevage sur l'environnement, la santé et le bien-être animal (en lien avec le monde associatif)

REMARQUES

L'augmentation de la consommation de viande, depuis le milieu du siècle dernier, n'est pas soutenable à terme, compte tenu de ses impacts sur le climat, sur la qualité de l'eau, sur la gestion des espaces agricoles, mais aussi sur l'hygiène alimentaire. Nous préconisons, notamment en restauration collective, l'introduction et le développement de menus alternatifs végétariens.

5.3. Adapter les surfaces agricoles au changement climatique

- **Augmenter quantitativement et qualitativement les surfaces prairiales et boisées**

Propositions de la MRES

- Mettre en place une politique foncière ambitieuse afin de faciliter le maintien des exploitations agricoles de petites et de moyennes tailles, la préservation globale de la surface agricole régionale ainsi que l'accès à la terre pour de nouveaux paysans
- Soutenir activement les exploitations pionnières en matière d'agroforesterie afin que ces nouveaux modèles agricoles se diffusent (label qualité, subvention agro-environnementales, recherches agronomiques, soutien à la prise de risque...)
- Soutenir la filière bois émergente en appui à la reconstitution du bocage et à son entretien (BRF, bois de chauffe, éco-matériaux)...

- **Adopter des pratiques culturales économes en eau et résistantes aux sécheresses**

Propositions de la MRES

- Communiquer largement sur la réalité de l'impact du changement climatique sur l'agriculture
- Réaliser des travaux de diagnostic des sols et de conseils pour faire évoluer les pratiques culturales
- Appuyer la diffusion des modèles agroforestiers et bocagers restaurateurs de la qualité et de la productivité des sols et de la qualité de l'eau et de l'air
- Mener des travaux de sensibilisation sur le choix des essences et des cultures en fonction des conditions du milieu

- **Favoriser la consommation sobre afin de préserver les surfaces agricoles**

Propositions de la MRES

- Encourager et permettre la création de jardins urbains productifs
- Mener des actions anti-gaspillage et d'apprentissage de gestion de stock de nourriture, notamment avec la restauration collective et la grande distribution
- Favoriser le compostage collectif

6. Préserver les fonctionnalités écologiques des milieux

6.1. Assurer une gestion durable de la forêt et des milieux naturels, et accroître les puits de carbone

- **Replanter des haies, gérer les bords des champs et rechercher des modes de gestion forestière résilients (modèle de futaie jardinée)**
- **Mettre en place une politique foncière ambitieuse afin de faciliter le maintien et la transmission des terres agricoles**

Propositions de la MRES

- Militer pour un urbanisme qui protège les terres agricoles et les milieux naturels
- Développer nouvelles filières professionnelle en lien avec la gestion de ces milieux